

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 19 juin 2024, a été adopté le règlement 240-2024 « modifiant et remplaçant les règlements 231-2022, 231-2022-1 et 231-2022-1 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 25^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Elyse Bellerose, directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 28 juin 2024, entre 9 heures et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 juin 2024.



Signature